

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N° 4

AVRIL 2022

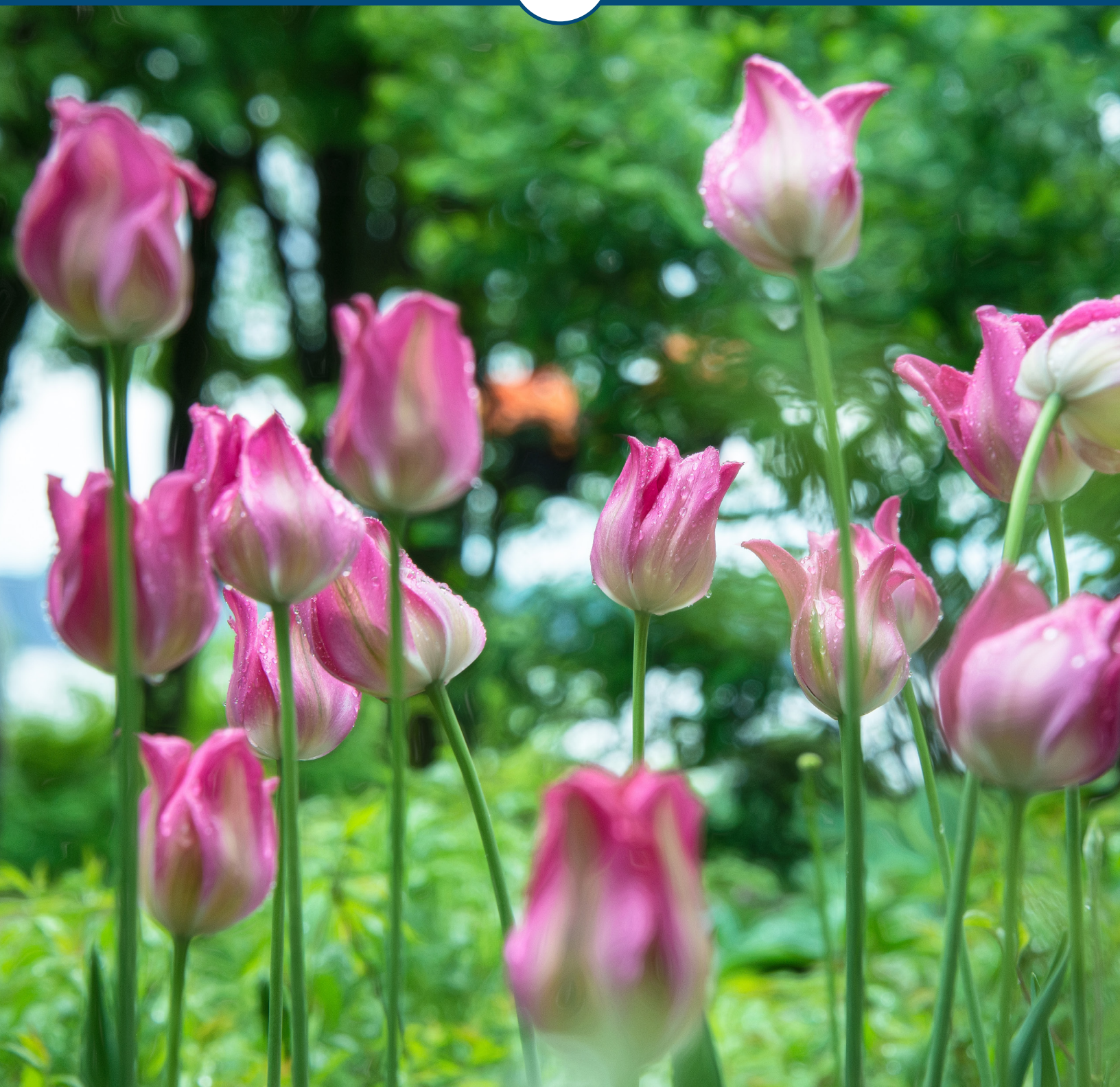


TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES	5
DIVERS	8

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

23 MAI 2022

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: NICOLE CANCEL

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 21

MONSIEUR JEAN MONFET, CONSEILLER AU POSTE #1

jean.monfet@villedeportneuf.com

Représentant au Comité du développement durable – Fonds Alcoa

Représentant au conseil d'administration de la Résidence Portneuvienne

Représentant substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant au conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité de santé et de sécurité au travail

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant à la CAPSA

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant à la Table de concertation culture

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la Municipalité régionale de comté de Portneuf

Représentant substitut au Comité du développement durable – Fonds Alcoa

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité de la politique familiale

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Responsable de l'analyse du parc roulant municipal

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Représentant à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf

Représentant auprès du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

MADAME DIANE GODIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #6

diane.godin@villedeportneuf.com

Représentante au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentante à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentante substitut à la CAPSA

Représentante substitut au Comité d'embellissement

Tous les membres du conseil font partie des comités suivants:

Comité d'analyse du parc immobilier municipal

Comité du quai et des terrains adjacents

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

info@villedeportneuf.com

418 286-3844

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

DIRECTION SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Julien Pertin, poste 30

RÉCEPTION

Morgane Zaffalon, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION DES INCENDIES (RÉPPI)

Stéphane Bérubé, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

SPA Québec, 418 527-9104

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2022
5. Adoption des comptes payés du mois de mars 2022
6. Adoption règlement autorisant l'usage habitation à faible densité dans les zones Af/b-104, Af/b-111 et Af/b-112 ainsi que la modification de l'article 7.5.5 – Normes particulières relatives aux cabanes à sucre privées
7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement autorisant l'usage habitation à faible densité dans les zones Af/b-2 et Af/b-3 ainsi que la modification des articles 7.2.4 et 20.2.3.2 du règlement de zonage
8. Adoption règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
9. Adoption règlement visant la création d'un programme complémentaire au programme Accès Logis Québec, de la Société d'habitation du Québec
10. Adoption règlement d'emprunt au montant de 348 000 \$
11. Adoption règlement d'emprunt au montant de 2 511 000 \$
12. Demande de dérogation mineure, 1^{re} Avenue
13. Embauche de journaliers temporaires
14. Embauche moniteurs au camp de jour
15. Contrat entretien des aménagements paysagers et réalisation de travaux horticoles
16. Renouvellement des assurances générales
17. Participation financière au service de Transport adapté de Portneuf pour l'année 2022
18. Campagne de financement – Scouts de Portneuf
19. Adhésion au Programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
20. Adoption politique d'entente télétravail
21. Adoption entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées
22. Addenda à l'entente de prêt de locaux avec Reg'Arts Portneuf
23. Ajout de nouveaux formateurs à titre d'assurés additionnels
24. Promotion Semaine nationale de la santé mentale
25. Entente de raccordement sanitaire lot 2 980 473 (rue des Chalets)
26. Modification de l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (RÉPPI)
27. Nomination membre au comité consultatif d'urbanisme
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI, 9 MAI 2022, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

NOUVELLES MUNICIPALES

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À PORTNEUF

QUE VEUT DIRE LE TERME « EAUX USÉES »?

On appelle eaux usées l'ensemble des eaux d'égout et des déchets (toilettes, bains, douches, éviers) provenant des résidences, des commerces, des industries, des édifices administratifs et autres bâtiments. À cela s'ajoutent les eaux d'infiltration et, encore à certains endroits, le ruissellement de surface comme la pluie et la neige fondue.

LA MISSION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le fleuve est utilisé à des fins de consommation, d'hygiène et de loisirs de même qu'à des fins industrielles. L'assainissement des eaux usées représente donc un défi technique imposant et sa mission est de protéger l'environnement et les eaux de la rivière Portneuf et du fleuve Saint-Laurent.

L'eau recouvre les trois quarts de la surface de notre planète sous forme d'océans, de fleuves, de rivières, de lacs et de glaciers. Le Saint-Laurent est l'un des plus grands fleuves de la terre. Depuis les débuts de la colonie, c'est sur ses rives que nous avons bâti la majorité de nos villes et de nos usines et, jusqu'à tout récemment, nos eaux usées chargées de déchets domestiques et industriels étaient rejetées au fleuve.

Heureusement, un peu partout au Québec et dans le monde, on a pris conscience de l'importance de protéger l'environnement. Depuis environ 25 ans, la ville de Portneuf traite ses eaux usées avant de les retourner à la rivière Portneuf et au fleuve.

OUVRAGES DE TRAITEMENT

Conception

Au début des années 90, une étude a été réalisée dans le but de concevoir les infrastructures de traitement des eaux usées. La première étape a consisté en l'étude des rejets dans le réseau d'égout de la ville. Les deux paramètres les plus importants à cet égard sont les charges hydrauliques (aspect quantitatif) et les charges polluantes (aspect qualitatif).

En second lieu, une étude de l'évolution de la population (des deux municipalités de l'époque) a été effectuée de manière à optimiser le rendement à long terme des ouvrages d'assainissement. Ainsi la station d'épuration a été conçue pour traiter en moyenne 1 751,8 m³/d (385 396 gallons/jour) et répondre aux pointes allant jusqu'à 6 048 m³/d (1 330 560 gallons/jour).

LA STATION DE TRAITEMENT

Traiter les eaux usées constitue un avantage écologique important. La station d'épuration est en activité 24 heures par jour, 365 jours par année. La station de traitement des eaux usées de la ville de Portneuf est conçue pour réduire les concentrations de matières particulières, la demande biochimique en oxygène, de phosphore ainsi que le nombre de coliformes fécaux.

Depuis le poste de pompage principal (n° 3), les eaux usées de l'ensemble de la ville sont acheminées à l'aide d'une conduite d'égout (que l'on appelle « conduite de refoulement ») jusqu'au site de la station d'épuration.

De la conduite de refoulement, les eaux usées se retrouvent dans un regard d'entrée sur le site de la station d'épuration et sont dirigées gravitairement vers les bassins extérieurs où s'effectue le traitement biologique, ce qui constitue le cœur du procédé. L'eau prend en moyenne 25 jours à traverser les trois bassins (étang d'épuration) avant d'être rejetée vers la rivière Portneuf.

Le traitement comme tel combine deux principes. D'abord, par l'apport d'air dans les bassins, on favorise la consommation de matières organiques par les bactéries déjà présentes. En d'autres termes, on recrée des conditions favorables pour que la matière organique se décompose dans les bassins plutôt que dans le milieu naturel. Deuxièmement, par l'ampleur des bassins (vitesses faibles), on permet aux particules en suspension de décanter, c'est-à-dire de se déposer au fond des bassins.

L'air fourni aux bassins provient de deux surpresseurs situés dans un bâtiment de service sur le site de la station d'épuration. Un réseau de conduite souterrain et hors-sol le distribue jusqu'à une série de diffuseurs ancrés au fond des bassins. L'aération décroît du premier bassin jusqu'au dernier pour répondre à la demande en oxygène qui diminue au fil du séjour de l'eau à la station d'épuration.

C'est également aux bassins qu'on effectue la déphosphatation. Le phosphore étant un élément favorisant la croissance des plantes comme les algues, il est essentiel de le réduire et ainsi d'éviter une surabondance d'algues dans les lacs et cours d'eau. Pour ce faire, on incorpore à l'eau du sulfate ferrique qui, en se combinant au phosphore, crée un composé insoluble qui se dépose au fond du bassin n° 3.

Le sulfate ferrique est dosé à partir du bâtiment de service où sont aménagés un réservoir d'emmagasinement et des pompes doseuses. Une chambre de contrôle située en aval du dernier bassin (n° 3) contrôle le niveau d'eau dans les bassins. À l'intérieur de cette chambre de contrôle se trouvent une vanne et un déversoir en « V » qui permet la mesure du débit d'effluent de la station de traitement. L'effluent est ensuite dirigé par une conduite souterraine à la rivière Portneuf.

L'épuration des eaux à l'aide d'une usine de traitement des eaux usées de type étang aéré facultatif s'avère un procédé relativement simple, néanmoins, un suivi continu est nécessaire afin de maintenir et d'optimiser le traitement de saison en saison. De plus, un suivi continu est requis pour bien contrôler les coûts d'exploitation et réduire au minimum les frais de remplacement et de réparation. C'est pourquoi les responsables de l'exploitation ont reçu une formation particulière couvrant, entre autres, le contrôle du procédé, l'entretien régulier et préventif des équipements, les mesures de sécurité et la gestion de tels ouvrages.

Les responsables de l'exploitation ont le devoir de suivre un programme régulier incluant des mesures terrain, des relevés quotidiens, de procéder à de nombreux prélèvements d'eaux usées et des eaux traitées qui sont par la suite acheminées à un laboratoire spécialisé aux fins d'analyse. De plus, ils ont la responsabilité d'effectuer un suivi minutieux et rigoureux exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Tous les employés affectés au suivi des installations de traitement des eaux usées doivent être titulaires d'une carte d'apprenti valide ou d'un certificat de qualification délivré pour la catégorie pertinente de la station d'épuration concernée, le tout en vertu d'un programme de formation et de qualification professionnelles établi par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

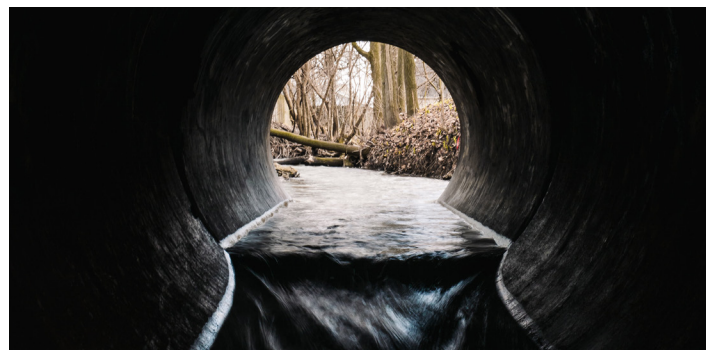


Source: Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, r. 34.1

COMMENT OBTENIR UNE EAU USÉE DE QUALITÉ?

Faits intéressants

- Chaque personne rejette en moyenne 280 litres d'eaux usées par jour ($\pm$ 62 gallons).
- Il est sage d'utiliser l'eau de façon rationnelle: cela réduit les frais de consommation de l'eau potable et réduit également les coûts du traitement des eaux usées.
- Il ne faut pas confondre les égouts et les poubelles. Les déchets solides (ex.: restes d'aliments, mégots, cure-oreilles) nécessiteront un traitement supplémentaire et cela en augmentant les coûts.
- Il ne faut jamais jeter les huiles et graisses de cuisson des aliments, matières plastiques, mégots dans le réseau d'égout, car ces produits se retrouvent flottants sur les bassins puisqu'ils sont non décomposables et non traitables et requièrent, par ce fait, une intervention spéciale et coûteuse.
- Il est préférable de choisir un savon sans phosphate pour réduire l'utilisation de sulfate ferrique qui s'avère relativement coûteux.
- Il ne faut jamais jeter de produits chimiques dans le réseau d'égout (ex.: peinture, solvant), car cela affecte le traitement des eaux à la station de traitement.



PRÉVENIR LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT ET LE BLOCAGE DES TOILETTES ET DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Voici la liste des produits qu'il faut éviter de jeter dans le réseau d'égout. Ces produits ne sont pas décomposables, nuisent au bon fonctionnement du réseau d'égout et bloquent les installations sanitaires de votre municipalité.

Produits interdits: Couches de papier, couches de bébés, serviettes humides et jetables, chiffons de bébé, tampons hygiéniques et applicateurs, serviettes hygiéniques, condoms, cheveux, mégots et cendres de cigarettes.

Il est à noter que tous les produits qui peuvent être jetés à la poubelle doivent y être déposés. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service des infrastructures de la ville de Portneuf.

ENTRETIEN DES RUES ET DES TROTTOIRS

BRIS CAUSÉS PAR LE DÉNEIGEMENT

Tout propriétaire qui subit des dommages à un bien ou à sa propriété lors des opérations de déneigement effectuées par la Ville doit faire parvenir sa réclamation dans un délai de quatre semaines suivant les faits.

La réclamation doit être accompagnée de toutes les informations utiles à la compréhension des dommages et à l'analyse que la Ville en fera. Minimale, une requête en réclamation devra comprendre une lettre explicative incluant les coordonnées du requérant, la date et le lieu des dommages, la description des dommages et du bien ou de l'immeuble visé, des photos, des factures et/ou toute autre pièce justificative jugée pertinente. Cette requête doit être adressée au Service du greffe de la ville de Portneuf au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf (Québec), G0A 2Y0. À défaut d'être complète ou présentée selon le délai précisé ci-dessus, toute requête sera jugée nulle.

Pour les bris mineurs visibles seulement lors de la fonte de la neige (bris de pelouse, entrée pavée, etc.), vous pourrez nous faire parvenir votre requête au moment où vous prendrez connaissance de la situation. Chaque plainte est vérifiée tôt au printemps. Toutefois, même si la température semble adéquate, nous ne pouvons pas toujours réparer ces dommages rapidement. Certains matériaux comme le pavage chaud et la tourbe sont disponibles tardivement au printemps.

Chaque requête doit être soumise par courriel à info@villedeportneuf.com ou par téléphone, pendant les heures de bureau, au 418 286-3844.

RAPPEL

La Ville procède régulièrement au dégel des grilles pluviales lors de la saison hivernale. Cependant, au printemps, certaines accumulations d'eau peuvent survenir lors des différents épisodes de gel et de dégel et ce, même si la grille pluviale a été dégagée préalablement.

Nous vous invitons à nous informer de la situation lorsque vous constatez une accumulation d'eau importante et inhabituelle. Le Service des travaux publics procédera à l'inspection de l'endroit et procédera, si nécessaire, au nettoyage de la grille pluviale à proximité ou fera le suivi afin d'éliminer le surplus d'eau à cet endroit. Pour faciliter la localisation, il est important de nous donner une adresse de référence (la plus proche possible) ainsi que le nom de la rue où se trouve l'accumulation d'eau.

Pour plus de renseignements, composez le 418 286-3844.

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Nous désirons aviser la population que les employés municipaux procéderont au nettoyage des réseaux d'aqueduc de la ville à partir du 24 avril prochain. L'eau pourrait être brouillée durant cette période, mais elle peut tout de même être consommée.

SECTEUR DE LA POTERIE / LUCIEN-THIBODEAU

(rue Jacques-Leneuf, rue de la Baronnie, rue René-Robinau, rue Siméon-Delisle)

24 au 30 avril 2022

SECTEUR SAINT-CHARLES

(rue Saint-Charles, route Saint-Paul, rue Bishop)

1^{er} au 7 mai 2022

QUE FAIRE SI VOTRE EAU EST BROUILLÉE?

Le rinçage d'un réseau d'aqueduc peut avoir comme conséquence de brouiller, de troubler l'eau avec des bulles d'air ou de colorer l'eau distribuée. Si tel est le cas, ouvrez tous vos robinets d'eau froide durant quelques minutes jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau potable n'affecte en rien sa salubrité. Il est recommandé d'attendre que l'eau soit limpide avant de la consommer.

OBJECTIF ET PROCÉDURE

Les travaux qui seront menés de jour consistent à nettoyer les réseaux des différents dépôts qui peuvent s'accumuler dans les tuyaux. Pour ce faire, les employés du Service des infrastructures ouvrent les bouches d'incendie situées à des endroits stratégiques et les laissent couler suffisamment pour rincer adéquatement les conduites. Notez que ces travaux de rinçage se réaliseront de jour dans ce secteur de notre ville. Les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir plus d'information en communiquant avec le Service des infrastructures au 418 808-8084. Aucun problème bactériologique n'est généré par cette opération.

SUIVI DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R. 40)

Nous vous rappelons que l'eau potable de la ville de Portneuf est analysée et suivie quotidiennement. De plus, des échantillons d'eau sont expédiés chaque semaine à un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aux fins d'analyse. Tous les résultats obtenus sont acheminés au MELCC pour un contrôle de qualité.

TAILLEZ-VOUS VOS ARBRES FRUITIERS?

Est-ce vraiment nécessaire de la faire? Oui et non! L'arbre continue à pousser même sans taille, mais produit souvent plusieurs branches qui se frottent les unes contre les autres causant des blessures et une grande quantité de petits fruits souvent piqués par les ravageurs. La sève est ainsi répartie entre trop de branches et de fruits, affectant leur vigueur et la santé générale de l'arbre à moyen et à long terme.



La taille pratiquée en hiver, entre les mois de mars et mai avant le débourrement des bourgeons et, en été, normalement en juin ou au début de juillet, a plusieurs bienfaits sur l'arbre:

- couper les branches mortes, cassées ou affaiblies;
- réduire les branches et les gourmands afin d'augmenter la luminosité vers les fruits et améliorer leur calibre;
- structurer la forme de l'arbre afin que les fruits soient répartis de manière plus égale et accessible.

Un arbre bien taillé le renforce et permet de récolter de plus beaux fruits. On ne devrait pas tailler plus de 25 % de la masse totale des branches, sinon l'arbre va réagir et produire une grande quantité de gourmands, au détriment des fruits.

Vous aimeriez apprendre à tailler vos arbres? Ce printemps, les Jardins de Maïa de Portneuf, en collaboration avec un expert, vous offrent cette expérience qui vise à long terme à initier la collaboration entre les citoyens désireux d'apprendre et de s'entraider à tailler leurs arbres fruitiers.

Un club d'horticulteurs pourrait voir le jour s'il y a un besoin et un intérêt suffisant. Pour en savoir plus, contactez monsieur Benoit Trudel par courriel à l'adresse suivante: jardinsdemaia@hotmail.com.

Les Jardins de Maïa, établis sur le terrain en pente de la maison écologique de la rue St-Charles, est un projet de permaculture qui reconnaît que tout ce qui est dans la nature constitue un écosystème visant à atteindre l'équilibre et que l'humain, qui en fait partie, peut l'accompagner dans son développement et non pas le contrôler. Le volet éducatif du projet est central afin de cheminer ensemble et d'apprendre des techniques de culture écologique en harmonie avec soi et avec la nature.

Benoit Trudel

REMERCIEMENTS

M. JOËL GODIN, DÉPUTÉ PORTNEUF-JACQUES-CARTIER

Le Cercle des Fermières Portneuf-Nord souhaite remercier M. Joël Godin, député de Portneuf-Jacques-Cartier pour sa contribution financière. Grâce à cette aide, nous serons en mesure de poursuivre l'enseignement des techniques de tissage et d'assumer les coûts relatifs à cette activité.



Contribution volontaire annuelle

Paroisse Bienheureuse Mère Saint-Louis
Communauté Notre-Dame-de-Portneuf

Une **paroisse**
vivante
grâce à vous!

Votre générosité - Notre soutien

La clé du succès dans la qualité des services qui sont offerts à tous pour les étapes de votre vie: baptêmes, mariages, funérailles, célébrations du pardon, lieu de recueillement, etc.

Comment nous faire parvenir votre don

⇒ Par la poste

⇒ Dépôt à l'église : enveloppe préadressées disponibles à l'église

⇒ Au secrétariat : lundi AM et mercredi PM

Un merci spécial aux membres du conseil municipal de la Ville de Portneuf, qui, compte tenu de la situation financière précaire de notre communauté, ont accepté généreusement de nous soutenir dans cette campagne de financement (CVA) pour l'année en cours. Nous comptons sur la générosité des paroissiens de la communauté chrétienne Notre-Dame-de-Portneuf afin d'assurer le maintien des services pastoraux.

Mon don

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Fabrique Bienheureuse
Mère Saint-Louis
207, 1^{ère} Avenue,
Portneuf (Qc) G0A 2Y0
418-286-6136



BILAN FINANCIER	2020	2021
REVENUS D'OPÉRATIONS		
CVA	23 420 \$	21 515 \$
Collectes	4 763 \$	6 982 \$
Dons et souscriptions	3 165 \$	1 400 \$
Célébrations (mariages-funérailles)	3 900 \$	4 000 \$
Prions et feuillets	324 \$	445 \$
Gains sur disposition d'actifs	0 \$	0 \$
TOTAL REVENUS D'OPÉRATIONS	39 291 \$	40 513 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS		
Salaires et bénéfices d'emploi	22 014 \$	23 867 \$
Casuel	2 440 \$	4 355 \$
Frais de déplacements	1 004 \$	1 287 \$
Culte et pastorale	1 724 \$	2 020 \$
Contribution diocésaine	3 768 \$	5 652 \$
Entretien et réparations courantes	7 788 \$	1 980 \$
Électricité et chauffage	31 150 \$	18 929 \$
Honoraires professionnels	0 \$	0 \$
Frais de bureau et administration	6 545 \$	4 303 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS	78 630 \$	65 274 \$
SURPLUS OU (DÉFICIT) D'OPÉRATIONS	(39 339 \$)	(24 761 \$)
Octrois et subventions	0 \$	0 \$
Autres revenus non-opérationnels	4 077 \$	3 009 \$
TOTAL DES REVENUS NON-OPÉR.	4 077 \$	3 009 \$
Réparations majeures	0 \$	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES NON-OPÉR.	0 \$	0 \$
Surplus (déficit) non-opérationnel	4 077 \$	3 009 \$
Surplus (déficit) global année courante	(35 262 \$)	(21 752 \$)

BILAN 2021

La difficile année 2021, avec ses chambardements et ses inquiétudes, nous a appris à vivre et à faire autrement. Le confinement et la fermeture de notre lieu de culte a sérieusement affecté nos finances et a menacé la survie de notre communauté. Les dons demeurent essentiels pour assurer la continuité et permettre la poursuite de nos activités pastorales et le paiement de nos prêtres.

Dans le sombre de cette triste période, il y a des rayons de soleil, qui par leur accueil et leur générosité, réchauffent les cœurs et stimulent l'espoir; ce sont nos bénévoles! Merci d'être là pour la continuité. Merci au Père Jean-Roch, présent depuis le début, soucieux des besoins spirituels de notre communauté; un vrai pasteur! Un grand merci aussi à M. Jean Genest, qui pendant les quatre années de son mandat comme président de l'assemblée de fabrique de la B.H.M.S.L a su être attentif et sensible aux besoins de la paroisse.

Quant à l'année 2022, souhaitons-la plus lumineuse avec l'espoir de jours meilleurs.

Le C.C.O.L.

Mon don 2021

Montant : ☐ 100 \$ ☐ 150 \$ ☐ 250 \$ ☐ 300 \$ ☐ 350 \$ ☐ _____ \$

**Le montant suggéré est de 125 \$ par adulte et 250\$ par famille.*

☐ Par argent comptant:

☐ Par dépôt direct avec Accès D

☐ Par chèque ci-joint. Nombre : _____;

☐ Faire le reçu au nom de _____

☐ Par paiement pré-autorisé :

J'autorise la Fabrique de la paroisse Bienheureuse Mère Saint-Louis à prélever, le ____^e jour de chaque mois, le montant de _____ \$. Je comprends que cette somme sera automatiquement débitée de mon compte, à moins d'indication contraire de ma part.

Signature _____

Merci de votre don



Ancolie

Conférence

Les pesticides

M. Patrice Germain

Endroit

Carrefour municipal
500, rue Notre-Dame
Portneuf



Emblème floral :
L'échinacée

Date

24 avril 2022
9h00

Nous joindre

Pour plus d'informations au
sujet de la SHEP et de ses
activités

Visitez notre site Web
<http://sheportneuf.org/>

Contactez-nous
418 268-5511

Courriel :
sheportneuf@globetrotter.net



Spécialisé en horticulture, monsieur Patrice Germain a été enseignant à l'École d'agriculture de Nicolet pendant plusieurs années.

Maintenant à sa retraite, il offre encore une multitude de conférences sur divers sujets. Ce mois-ci, il nous informera sur l'utilisation des pesticides.



Monsieur Germain dressera un bref historique de l'usage des pesticides dans le monde. Il abordera le sujet des types de pesticides et des organismes nuisibles à contrôler. Les impacts potentiels des pesticides sur la santé humaine et l'environnement seront également discutés de même que les vêtements de protection individuelle requis pour l'application des pesticides. Il abordera également les alternatives écologiques aux pesticides de synthèse.

Admission sans frais pour les membres en règle de la SHEP et les résidents de Portneuf. Coût d'entrée de 5 \$ pour les non-membres de la SHEP.



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf